

Mr et Mme HEBRARD Daniel et Sylvie
7, chemin de Vensat
63260 Saint Genès du Retz
Tél : 0646839887

Objet : Observation relative au projet PLUI. Reclassement d'une parcelle

Madame le Président de la commission d'enquête,

Monsieur le Président de la Communauté de communes Plaine Limagne,

Concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GENES DU RETZ, nous souhaitons faire une demande de requalification en zone constructible de notre parcelle cadastrée section **YB 105**, actuellement classée en zone agricole et située 7, chemin de Vensat à Jayet, commune de Saint Genès du Retz.

Ce classement me semble inadapté pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord, ladite parcelle se situe en continuité immédiate du bâti existant (parcelle section YB31) par conséquent il me semble étonnant qu'elle reste en zone agricole.
- Cette parcelle est actuellement en pelouse et arborée, ne faisant l'objet d'aucune exploitation agricole, constituant la continuité naturelle de notre terrain et ne crée pas d'extension diffuse. Permettant une cohérence du développement communal et conforme aux principes de sobriété foncière.
- Cela nous permettrait de refaire une demande d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire, demande déjà réalisée le 10 avril 2019 mais refusée car zone agricole.

En conséquent, nous sollicitons le reclassement du terrain **YB 105** en zone constructible compte tenu de sa situation.

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et reste à disposition pour tout complément d'information.

Fait à Saint Genès du Retz le 31 Octobre 2025.

Mr et Mme HEBRARD Daniel et Sylvie